

**United Nations**

**ECONOMIC  
AND  
SOCIAL COUNCIL**

**Nations Unies**

**CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL**

**MASTER FILE**

RESTRICTED

E/CN.7/SR/W.79

18 May 1949

FRENCH

ORIGINAL : ENGLISH

COMMISSION DES STUPEFIANTS

Quatrième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,  
le lundi 16 mai 1949, à 14 heures 30.

SOMMAIRE

- Rapport sur l'état des travaux de la Division des stupéfiants (E/CN.7/160)
- Résumé des réponses parvenues à la date du 6 avril 1948 aux communications circulaires envoyées par le Secrétariat pour donner suite aux décisions de la Commission des narcotiques et aux résolutions du Conseil économique et social ou en application des dispositions des Conventions sur les narcotiques (E/CN.7/160/Add.1) (1)
- Communications circulaires envoyées par le Secrétariat pour donner suite aux décisions de la Commission des narcotiques et aux résolutions du Conseil économique et social ou en application des dispositions des Conventions sur les narcotiques (E/CN.7/157) (1)
- Résumé des rapports annuels pour l'année 1947 (E/CN.7/W.43, E/CN.7/W.43/Corr.1)

PRESENTS

Président : M. KRASOVEC Yougoslavie

Membres :

Le colonel SHARMAN	Canada
M. HSYA	Chine
Le général EL KOULI Bey	Egypte
M. BOURGOIS	France
M. MENON	Inde
M. ARDALAN	Iran
M. RABASA	Mexique
M. KRUYSSSE	Pays-Bas
M. AVALOS	Pérou
M. RUDZINSKI	Pologne
M. OR	Turquie
M. ZAKOUSOV	Union des Républiques socialistes soviétiques
M. HUTSON	Royaume-Uni
M. ANSLINGER	Etats-Unis d'Amérique

Egalement présent :

M. MAY	Président du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle
--------	---

Secrétariat :

M. STEINIG	Directeur de la Division des stupéfiants, représentant le Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions sociales
M. PASTUHOV	Secrétaire de la Commission

## RAPPORT SUR L'ETAT DES TRAVAUX DE LA DIVISION DES STUPEFIANTS (E/CN.7/160)

M. STEINIG (Secrétariat) fait observer que le document E/CN.7/160/Add.3, qui contient un tableau indiquant les ratifications de toutes les conventions et de tous les protocoles existants, n'a pas encore été distribué. Le Secrétariat espère le mettre bientôt entre les mains des membres de la Commission.

M. KRUYSSSE (Pays-Bas) est particulièrement heureux de trouver à la page 5 mention du rapport annuel du Comité central permanent. La délégation des Pays-Bas apprécie l'utilité des renseignements contenus dans le premier rapport que le Comité ait rédigé depuis la guerre. Malheureusement, le Conseil n'a eu le temps que de prendre acte de ce rapport.

M. MAY (Président du Comité central permanent de l'opium) souligne que le Comité social du Conseil s'est déclaré satisfait du rapport du Comité central permanent. Ce rapport est présenté de façon beaucoup plus claire que les rapports d'avant guerre. Les renseignements brièvement résumés qu'il contient sont classés non par pays, comme autrefois, mais par drogues. La deuxième édition, qui sera beaucoup plus détaillée, paraîtra probablement d'ici très peu de temps.

Le PRESIDENT fait remarquer que le rapport du Comité central permanent fera l'objet d'une discussion plus complète lors de l'examen du point 17 de l'ordre du jour.

M. KOUSSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant à la liste d'Etats qui figure à la page 9 du rapport sur l'état des travaux de la Division des stupéfiants, rappelle que sa délégation et celle de la RSS de Biélorussie ont fait des réserves quant à l'article 8 du Protocole. Il n'est donc pas sûr que l'on ait eu raison de faire usage de l'expression "sans réserve d'acceptation" à propos de ces deux Etats.

Le PRESIDENT précise qu'il a été pris bonne note des réserves exprimées par l'URSS et la RSS de Biélorussie à propos de l'article contenant la clause relative aux colonies, mais que les deux pays n'en ont pas moins signé le Protocole sans réserve d'acceptation.

Etant donné que quatre autres Etats ont envoyé leur rapport depuis qu'a été rédigé le rapport sur l'état des travaux de la Division des stupéfiants, le premier paragraphe de la page 13 devrait être modifié comme suit : "Vingt-cinq Etats souverains et territoires..." Le Mexique a envoyé un long rapport en espagnol, qui a été traduit en anglais et en français et distribué aux membres de la Commission.

Répondant à une question de M. KRUYSSSE (Pays-Bas), à propos des listes qui figurent au premier paragraphe de la page 14, M. STEINIG (Secrétariat) explique que la première liste comprend les pays qui ont envoyé dix rapports ou plus, tandis que la seconde liste énumère ceux qui en ont envoyé moins de dix.

M. KRUYSSSE (Pays-Bas) rappelle que certaines objections se sont élevées à propos de la nouvelle méthode qui consiste à communiquer tous les deux mois aux parties aux Conventions un résumé des rapports de saisies, méthode dont il est question à la page 14.

Après avoir consulté les membres de la Commission, le PRESIDENT constate que la nouvelle méthode ne semble pas soulever d'objections.

M. KRUYSSSE (Pays-Bas) ayant demandé des précisions sur la composition de la nouvelle drogue du nom de "valbine" dont il est question à la page 17, M. PASTUHOV (Secrétariat) répond que le document de l'OMS sur ce sujet a été distribué sous la cote WHO/HFB/9 et qu'il sera étudié lors de l'examen du point 16 de l'ordre du jour.

Répondant à une question de M. ANSLINGER (Etats-Unis d'Amérique), M. STEINIG (Secrétariat) précise que le périodique relatif aux stupéfiants dont il est question à la dernière page du rapport sera une publication trimestrielle et que le Secrétariat compte en faire paraître le premier numéro trois mois avant la fin de 1949.

RESUME DES REPONSES PARVENUES A LA DATE DU 6 AVRIL 1948 AUX COMMUNICATIONS CIRCULAIRES ENVOYEEES PAR LE SECRETARIAT POUR DONNER SUITE AUX DECISIONS DE LA COMMISSION DES NARCOTIQUES ET AUX RESOLUTIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS SUR LES NARCOTIQUES (E/CN.7/160/Add.1) (1)

La Commission examine le résumé des réponses des Gouvernements. Il n'y a pas d'observations.

COMMUNICATIONS CIRCULAIRES ENVOYEEES PAR LE SECRETARIAT POUR DONNER SUITE AUX DECISIONS DE LA COMMISSION DES NARCOTIQUES ET AUX RESOLUTIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS SUR LES NARCOTIQUES (E/CN.7/157) (1)

Au cours de l'examen du document page par page, le PRESIDENT fait remarquer que la lettre qui figure à la page 25 fera l'objet d'une discussion détaillée lors de l'examen du point 11 de l'ordre du jour.

---

(1)  
Traduction provisoire.

Le Président constate que les membres de la Commission n'ont pas d'observations à formuler; la Commission a donc terminé l'examen du point 3 de l'ordre du jour, exception faite du tableau des ratifications sur lequel elle reviendra par la suite.

EXAMEN DU RESUME DES RAPPORTS ANNUELS POUR L'ANNEE 1947 (E/CN.7/W.43, E/CN.7/W.43/Corr.1)

M. HUTSON (Royaume-Uni) indique qu'il n'a reçu que le matin même un exemplaire du résumé des rapports annuels pour 1947 préparé par le Secrétariat et il demande à quelle date ce document a été effectivement distribué.

M. STEINIG (Secrétariat) répond que le document a été envoyé au service des documents le 15 avril, mais n'a pu, par suite de l'énorme surcroît de travail causé par la session de l'Assemblée générale, être distribué que le 11 mai. En temps normal, le document aurait été distribué quatre ou cinq jours après l'envoi au Service des documents.

Tout en assurant le Secrétariat de toute sa sympathie en raison des difficultés qu'il rencontre, M. HUTSON (Royaume-Uni) estime que le document devrait porter deux dates, à savoir : la date à laquelle sa rédaction a été achevée, et celle de sa sortie à Lake Success.

M. STEINIG (Secrétariat) promet que le Secrétariat effectuera l'enquête nécessaire.

Le PRÉSIDENT signale que tous les documents devraient porter la date à laquelle leur rédaction a été terminée.

M. SHARMAN (Canada) pense que, si un rapport annuel met en évidence de graves défauts dans le contrôle des stupéfiants et dans le système des autorisations d'exportation et des certificats d'importation, le Secrétariat devrait, sans attendre des instructions de la Commission, attirer l'attention des pays intéressés sur les défauts en question. Il cite, à titre d'exemples, le cas de l'Albanie, qui a importé des stupéfiants sans s'inquiéter des certificats d'importation nécessaires, et celui des îles Falkland, dont le rapport est insuffisant, car il se borne à renvoyer au rapport qui avait été établi pour 1939.

M. STEINIG (Secrétariat) signale qu'en étudiant les rapports annuels, le Secrétariat a constaté des cas à propos desquels des informations ou des explications complémentaires peuvent être requises, mais il rappelle qu'aux termes de l'article 21 de la Convention de 1931 et des articles pertinents des Conventions de 1912 et de 1925, le Secrétaire général n'agit que comme organe de transmission entre gouvernements et qu'on ne lui a pas expressément conféré le droit de procéder à des enquêtes.

Le colonel SHARMAN (Canada) dit que la Commission devrait prendre des mesures pour remédier à la situation actuelle en accordant au Secrétaire général le pouvoir de se livrer à des enquêtes et d'attirer l'attention des Gouvernements sur les violations éventuelles de la Convention.

Si la Commission approuve sa suggestion en principe, le représentant du Canada présentera ultérieurement une motion en règle.

M. STEINIG (Secrétariat) précise qu'aux termes des conventions en vigueur, le Secrétaire général est tenu de transmettre sans commentaire toute communication et tout rapport. La seule exception admise est que le Secrétaire général peut demander des éclaircissements aux gouvernements intéressés, quand leurs communications manquent de clarté.

Répondant à une question de M. ANSLINGER (Etats-Unis d'Amérique), M. STEINIG (Secrétariat) explique que le Secrétaire général avait pour habitude d'envoyer des lettres de rappel aux Gouvernements qui ne lui avaient pas fait tenir leur rapport, mais que rien n'empêchait la Commission d'adopter une recommandation autorisant le Secrétaire général à envoyer à une certaine date une circulaire aux Gouvernements pour leur rappeler que leurs rapports n'avaient pas été reçus à la date prévue.

Le PRESIDENT invite la Commission à examiner le document E/CN.7/W.43 page par page.

Parlant du tableau qui figure à la page 4 du document, M. STEINIG (Secrétariat) signale que, de nouveaux rapports étant parvenus depuis la rédaction du document, ce tableau se présente maintenant de la manière suivante :

Dans la colonne intitulée "Territoires 1947", le nombre 1 correspondant à l'Europe devient 2; le nombre 2 correspondant à l'Amérique du Sud devient 3; et le nombre 9 correspondant à l'Asie devient 10. Le total pour la colonne "Territoires 1947" devient donc 60. De même,

dans la colonne "Total 1947", le nombre juste pour l'Europe est, de ce fait, 24; pour l'Amérique du Sud, il est de 8 et pour l'Asie, de 15. Ainsi, le total général pour 1947 est de 101. Si ces rapports supplémentaires étaient arrivés à temps pour être inclus dans le résumé, il aurait fallu introduire les changements correspondants dans le premier paragraphe de l'introduction, à la page 4 du document.

Répondant à des questions de M. KRUYSSSE (Pays-Bas), M. ANSLINGER (Etats-Unis d'Amérique) explique que l'Opiumstelle de la Trizone, dont il est fait mention en haut de la page 7, est de création récente et est analogue à l'ancien Reichsgesundheitsamt. Ses fonctions se limitent toutefois à des services d'ordre administratif et elle ne poursuit pas les recherches scientifiques de l'ancien Reichsgesundheitsamt.

Le colonel SHARMAN (Canada) se demande pourquoi la publication néerlandaise mentionnée à la page 8 a été comprise dans le chapitre intitulé "Lois et publications", qui concerne probablement les publications gouvernementales.

M. KRUYSSSE (Pays-Bas) répond que c'est par erreur que la publication néerlandaise en question a été comprise sous ce titre et signale que, pour la publication des Etats-Unis mentionnée vers le milieu de la page 12, une erreur analogue a été commise.

Le Gouvernement des Pays-Bas avait, à l'origine, compris toutes les publications dans la rubrique "Lois et publications" du Rapport, mais il s'est ensuite ravisé, car il a remarqué que les autres Gouvernements ne citaient que des publications de caractère juridique. Peut-être la Commission pourrait-elle envisager la possibilité de prévoir plusieurs rubriques pour les publications mentionnées dans le Rapport.

M. STEINIG (Secrétariat) précise que les publications en question ne sont pas nécessairement de caractère juridique, mais qu'elles sont d'un caractère scientifique en général. Rien, évidemment, n'empêche la Commission de changer la forme prescrite pour les rapports annuels, mais, en rédigeant son résumé, le Secrétariat s'est tenu à la pratique actuellement en vigueur.

Le PRESIDENT suggère que la Commission pourrait poursuivre la discussion de cette question lorsqu'elle abordera le point 19 de l'ordre du jour intitulé "Examen d'autres questions".

En ce qui concerne la page 10 du texte anglais du document, il signale que, dans les paragraphes 6 et 9, il y a lieu de considérer que le signe \$ signifie "pesos".

La Commission effectue quelques modifications insignifiantes dans le texte des pages 18 et 19, puis elle achève l'examen du chapitre "Lois et publications".

La séance est levée à 17 heures.